
1° SOUS-THÈME

« L'histoire de la pénétration
des langues arabe et française
explique-t-elle le contentieux
linguistique ? »

I - Introduction

Interroger les données historiques¹

Communication de H. COUDRAY

Deux lectures de l'histoire

Permettez-moi de recourir à une présentation « problématisée »; je crois, en effet, que la première constatation qui s'impose en considérant les éléments historiques rassemblés dans le débat d'hier sur la pénétration des langues arabe et française, c'est que l'histoire n'est pas

¹ On a gardé à ces communications leur caractère oral, les intervenants ayant repris, de manière improvisée, les éléments historiques exposés systématiquement la veille.

neutre. Et pour ouvrir directement nos travaux, je mets en présence deux lectures différentes de l'histoire : la mienne et celle de Mahamat Djerma et Ahmat Bein.

Je commence par la mienne. C'est une présentation qu'on peut qualifier de minimaliste. Elle prend les documents historiques disponibles, lesquels établissent que la pénétration de l'arabe au Tchad est attestée à la fin du XI^{ème} siècle dans le Kanem-Bornou. Il apparaît de deux manières. Avec l'islamisation de Dunama Dibalemi en 1090; puis, un peu plus tard, avec les lettres échangées en arabe avec les États voisins. Il a été fait allusion hier à la lettre du sultan du Kanem au sultan Barkuk, mais c'est beaucoup plus tardif qu'on ne l'a dit.

Passons maintenant à l'autre lecture. Et puisqu'il s'agit surtout d'engager un débat, ne craignons pas de mettre en évidence ce qu'on peut appeler des « nœuds historiques ». Mahamat Djarma nous a dit hier - et Ahmat Bein avait à peu près la même position (et ce n'est pas neutre, je le concède, car moi aussi j'ai une position qu'on peut contester, mais seulement avec des arguments historiques solides !) - que la pénétration de l'arabe au Tchad a commencé « *dès l'époque des Califes* ». C'est ce qu'a dit Mahamat Djarma. Je pense qu'il fait allusion à « *al hamla* », la campagne militaire de °Uqba Bin Nâfi°, qui a abouti jusqu'au Fezzan. Tous les auteurs arabes qu'on peut invoquer à propos de cette conquête montrent qu'elle n'a eu aucune postérité dans la région du Lac Tchad, et que les premiers signes constatés d'une présence de l'arabe et de l'islam dans le bassin tchadien remontent seulement à la fin du XI^{ème} siècle.

Or, dans son exposé - je présente sa thèse sans prendre parti - Mahamat Djarma a dit textuellement que « *l'immigration des Arabes dans la région a dû commencer dès que les califes du prophète Mohamed ont engagé les conquêtes islamiques. La preuve en est que le Sultan du Kanem Omar Ibn Idriss s'est adressé au Roi d'Egypte pour lui demander d'intercepter, sinon de freiner, l'arrivée dans son pays des tribus arabes, ne connaissant rien à l'Islam* ». Or, cette lettre date de 1391 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sept siècles plus tard ! Il y a là un problème qu'il faut élucider.

Les migrations de populations arabes

De plus, si l'on ne parle pas d'« immigration », mais de simples contacts, il convient de distinguer les contacts temporaires et les

contacts durables avec les populations arabes. Les migrations arabes durables et massives en direction du bassin tchadien remontent au XIV^{ème} siècle, lorsque, les royaumes chrétiens de Nubie étant tombés (prise de Dongola, en 1314 et, plus tard, chute de Alwa, au début du XVI^{ème}), la route du Nil, puis du Dar Fûr s'ouvrit devant les Arabes et leurs troupeaux. C'est alors seulement que sont attestées les migrations massives de populations arabes qui s'installèrent sur le territoire de ce qui est aujourd'hui le Tchad. Mais des hypothèses sérieuses, bâties sur une étude de la langue arabe parlée au Tchad, tendent à établir qu'il y a eu des contacts bien antérieurs avec les Arabes, aux confins de l'ouest soudanais. Ces contacts ont laissé des traces dans des niveaux de langue différents, repérables aujourd'hui dans la manière dont l'arabe tchadien est pratiqué². Cela signifie qu'il y a eu, avant même l'islam, des contacts avec des tribus arabes, non pas par migration, comme je l'ai dit, mais par contacts épisodiques, par l'ouest soudanais. Voilà donc une question qu'il faudra, sinon résoudre, du moins aborder sérieusement dans nos débats : celle de l'usage de ces fameuses « sources anciennes ».

L'arabe : langue « officielle » ou « diplomatique » ?

Deuxième élément pour lancer le débat : celui de l'identification du rôle de l'arabe dans les royaumes musulmans, du Kanem d'abord - puisque c'est le plus ancien - puis du Baguirmi et du Ouaddaï. Il faudra qu'on se prononce dans le débat sur ce que j'ai dit hier, qui était volontairement un peu provocateur; mais le caractère polémique (au sens le plus noble du mot) de cette intervention ne doit pas en cacher les fondements historiques. C'est-à-dire qu'il faudra que nous étudions la validité des données historiques invoquées aujourd'hui comme arguments par les arabisants pour prouver l'injustice du statut dont serait victime la langue arabe.

On dit que la langue arabe est ancienne. C'est vrai. C'est établi. Bien plus ancienne que le français. On dit que la langue arabe était la langue « officielle ». J'ai fait exprès d'être un tout petit peu provocateur

² Au premier niveau, par exemple, qu'on peut qualifier de pré-islamique, le *qâf* est réalisé *g*, et ceci pour tous les mots qui relèvent de la vie bédouine; au deuxième niveau, postérieur à l'islamisation des Arabes, ce même phonème est réalisé *kh*, et ceci pour les termes relevant du domaine religieux islamique et de la vie citadine. Cf. P.J. de Pommerol *L'arabe tchadien. Émergence d'une langue véhiculaire*, 1997 : Paris, Karthala, pp. 134-138.

en la qualifiant plutôt de langue « *diplomatique* », et mon ami Djarma a réagi. Il faudra qu'on s'explique sur ce sujet-là.

La première chose qu'on peut dire, au minimum, avec un caractère de certitude absolue, c'est que l'arabe était utilisé au Bornou, au Baguirmi et au Ouaddaï comme une langue de correspondance diplomatique. Cela, c'est prouvé. Il n'y a aucun doute à ce sujet. C'est le premier élément. Et le premier document attesté est de 1391. Cela aussi, c'est assuré.

Deuxièmement : l'arabe comme langue des oulémas. C'est attesté aussi. Ibn Furtû a écrit son *Diwan* en arabe, mais beaucoup plus tardivement, puisque qu'il date du XVI^{ème} siècle. C'était un Bornouan; il avait étudié au Bornou. Il maîtrisera suffisamment l'arabe pour transmettre son message, mais pas pour faire preuve d'une maîtrise suffisante de la langue pour être reconnu comme écrivain. Mais il a transmis son message en arabe. Deuxième élément assuré au point de vue historique.

Troisième élément : dès le XVI^{ème} - mais probablement plus tôt - dans des documents du Soudan, sont mentionnés des mouvements importants d'étudiants du bassin tchadien vers les centres islamiques de la vallée du Nil. On en trouve le témoignage, entre autres, dans l'ouvrage de Wad Dayf Allah, *Ṭabaqât al 'awliyâ'*, qui donne une nomenclature des étudiants originaires du Kanem et, plus tard, du Ouaddaï. Donc, langue diplomatique, c'est sûr. Langue des oulémas, c'est sûr.

Maintenant, peut-on parler de langue administrative ? J'ai cité l'exemple des *tuweyrât* au Ouaddaï. J'espère que Mahamat Saleh sera plus armé que moi pour en parler. Je me réfère quand même aux travaux de Ibrahima B. Kake³, qui laisse entendre que l'administration fonctionnait encore sur le modèle et avec les instruments des cultures locales préexistantes, même si, au point de vue diplomatique, cela fonctionnait en arabe, et même si les titres étaient arabisés. À mon avis, ce serait peut-être donc perpétrer un anachronisme et forcer l'histoire que d'appliquer à la langue arabe le statut de langue « officielle » dans ces royaumes. Il faudrait se prononcer aussi sur la qualification de langue « administrative », à cause du caractère absolument prouvé, au point de vue historique, de la permanence très prégnante de l'oralité dans les administrations de l'époque. Voilà pour

³ Cf. article de H. Coudray, note 10.

l'arabe, peut-être est-ce un peu rapide. C'est sûr que ce n'est pas innocent de dire cela. Ce qu'il faut voir, c'est de quelles sources on dispose.

L'introduction du français

Pour les éléments concernant le français, ça paraît plus simple. C'est évident que l'introduction de cette langue est beaucoup plus tardive. Elle est datable de manière très précise : 1900. Ce qu'il faudra faire - et je n'en suis pas capable maintenant - c'est l'histoire de l'école française et dans le Sud et dans le Nord. Et, à ce sujet, on ne pourra pas faire l'économie de l'histoire des écoles privées. Vous savez que la France qui a pénétré au Tchad à l'orée du XX^{ème} siècle était un État laïc; mais les individus laissaient un espace d'expression aux sensibilités différentes. Il y a donc eu des officiers « laïcards » et des officiers chrétiens. Je prends l'exemple de « coupe-coupe ». Bernard Lanne, dans un chapeau personnel à l'intervention écrite qu'il nous a adressée, m'a dit - et il a repris ces arguments dans son texte - être « *persuadé que Gérard [le fameux commandant "coupe-coupe"] était un exalté, sans doute franc-maçon* ». Encore en formation, c'était un homme caractériellement assez dérangé mais qui, idéologiquement, était un anti-féodal. Bernard Lanne estime que le geste de Gérard visait la féodalité ouaddaïenne bien plus que les chefs religieux comme tels. Mais ce massacre, bien évidemment, n'a pas pu ne pas être lu comme un geste anti-musulman. Ce n'est pas n'importe qui qui affirme cela ! Mais, connaissant les antécédents de Gérard, il est important qu'on le sache. Mais on ne peut pas empêcher qu'une lecture religieuse soit faite de cet événement. Ce n'est qu'un exemple tendant à montrer la difficulté d'interprétation des événements en histoire.

Une politique musulmane ambivalente

Quant à la politique musulmane de la France, je laisse à Mahamat Saleh, qui se situe évidemment différemment de moi, le soin d'en traiter. A ce sujet, je citais hier Mahamat Yakouma. Or, j'ai vu que j'ai fait sursauter notre frère Mahamat Djarma ! Mahamat Yakouma, je ne le connais pas. J'ai simplement pensé que, puisque c'est un musulman tchadien, je pouvais me « camoufler » derrière lui pour traiter de ce sujet sensible ! Pourquoi ? pour dire une chose que j'ai constatée en étudiant les sources

historiques. C'est que la politique musulmane de la France au Tchad est ambivalente. C'était à la fois une politique anti-arabo-islamique, à cause de la naissance contemporaine du nationalisme arabe au Proche-Orient et en Afrique du Nord et (bien que plus tardivement) à cause du surgissement de la révolution algérienne qui, dans les dernières années de la colonisation française, a quand même eu son influence, en particulier avec toutes les questions relatives à la fermeture du *Ma'had al ilmi* de Oulech à Abéché et la création du Lycée Franco-arabe (nommé d'abord « *franco-musulman* »). Historiquement, c'est certainement attestable : cette volonté de barrage aux mouvements panarabes porteurs d'un nationalisme qui risquait d'affaiblir le projet français au Tchad.

Mais, simultanément, on constate aussi - et les exemples pullulent - que, objectivement, l'administration française, comme l'a signalé hier Samir Zoghby, a pratiqué une espèce d'*Indirect Rule* au Tchad, même s'il est de bon ton d'opposer la politique d'*Indirect Rule* du colonisateur britannique à celle de l'*assimilation* de la politique française d'administration directe. Il est vrai que, dans les régions du Nord - et il faudrait que nous étudiions dans les débats si cela n'a pas eu de répercussions dans le Sud - l'administration française s'est appuyée sur le système traditionnel des scribes, au minimum des scribes arabes, au sens plutôt d'arabisés.

Communication complémentaire de M.S. YACOUB

En complément à la communication du Père Coudray, je voudrais ajouter que les premières écoles françaises créées au Tchad l'ont été au « Nord » (Fort-Lamy, Mao, Abéché). Elles étaient laïques et souvent tenues par des militaires. Par la suite, quand le christianisme est arrivé dans le pays, l'Église s'est aussi occupée de la scolarisation, à côté de son action d'évangélisation. Dans la perspective traditionnelle de leur monde religieux, où on va à l'école coranique dans le but de recevoir une éducation islamique, les musulmans ont « prêté » la même optique à l'école française, qu'elle fût tenue par des religieux ou par des laïcs : en entrant à l'école des Français, on était sensé épouser en même temps leur façon de voir le monde et, surtout, leur religion. D'où le rejet de cette école, rejet qui, au départ, était timide, puis a été accentué par les événements dits du « coupe-coupe » (Abéché, 1917). Pour les musulmans, le colonisateur s'en est pris alors principalement aux marabouts, qui symbolisaient l'éducation islamique et qui donc étaient accusés d'inciter les populations contre la

France. L'école française était peu fréquentée alors que les écoles arabo-islamiques, à l'exemple du Ma'had Al Ilmi d'Abéché, avaient du succès. Mieux, elles envoyaient dans les universités égyptiennes et soudanaises ceux qui voulaient aller plus loin dans les études.

Pour le colonisateur, il fallait absolument freiner cela. C'est dans ce sens qu'un collège franco-musulman fut créé; celui-ci reprit une partie des enseignants du Ma'had Al Ilmi, fermé par les autorités. Cette manière de faire était destinée à convaincre les parents qu'en entrant dans une école française, leurs enfants ne perdraient pas leur religion pour adhérer à celle des Blancs. Cette question du refus de l'école a été étudiée par Issa Hassan Khayar dans un livre intitulé *Le refus de l'école*.

II - Synthèse des débats⁴

A - Pénétration de la langue arabe

Les premiers contacts entre des Arabes et le bassin tchadien ont certainement eu lieu avec la campagne de Uqba ben Nafi en 666 dans le Kowar. Quant aux contacts plus durables, ils ont été établis plutôt, non pas par le Nord, mais par l'Est, avec des Arabes du Yémen ayant fui l'islam, lors des conquêtes musulmanes engagées dès la mort du Prophète. Avec ces tribus païennes, c'est un « *arabe tout à fait neutre, un arabe [...] animiste, qui est arrivé à l'Est du Tchad.* »

L'étape décisive de l'islamisation de Houmé, roi du Kanem, à la fin du 11^e siècle, par des arabo-berbères, atteste du début d'une présence de lettrés arabes. L'émigration massive de tribus arabes, dans un mouvement Est-Ouest - ainsi que l'atteste la correspondance envoyée en 1391 par le roi du Bornou au sultan du Caire - a certainement lancé un mouvement de diffusion de leur langue parmi les autochtones.

Mais le débat demeure sur la place que cette langue occupait dans les royaumes du bassin tchadien. Faut-il la qualifier de « *langue diplomatique* », selon le terme utilisé par Henri Coudray ? Comment cette langue était-elle utilisée ? Elle l'était effectivement pour la correspondance officielle avec les pays voisins. Mais elle était aussi la

⁴ Les citations insérées dans cette synthèse des débats (ainsi que des trois débats suivants) et ne comportant pas la mention de l'auteur sont la transcription littérale de propos tenus par les participants au cours des débats.

langue (du moins écrite) des oulémas (*Diwân* d'Ibn Furtu) et de l'éducation (l'envoi d'étudiants vers les centres islamiques supérieurs d'Égypte suppose qu'ils avaient déjà été scolarisés sur place en arabe). La langue arabe était-elle, dans ces royaumes, la langue « administrative » ou « officielle » ?

Ce n'est pas une originalité du Tchad que la langue dite « officielle » n'ait été longtemps qu'une langue de cour et de correspondance diplomatique. En Europe, « avant la révolution industrielle, toutes les langues [officielles] étaient propres aux cours. » Dans la France du XVI^e siècle, le français était-il pratiqué par plus de deux pour cent de la population ? Cependant, personne n'en conteste pour autant l'ancienneté, ni l'« officialité ».

A contrario, il convient aussi de noter que la présence de documents écrits en arabe n'implique pas forcément que le peuple parlait l'arabe. Ainsi, en Éthiopie, les souverains chrétiens utilisaient l'arabe comme langue diplomatique, bien qu'il existât déjà une langue écrite et majoritairement usitée. L'arabe n'était utilisé dans la correspondance que parce qu'il permettait de se comprendre avec les royaumes voisins.

Mais au tournant du siècle, le premier accord de protectorat signé entre la France et le Baguirmi a été élaboré en français et en arabe avec la mention « consacrée les deux versions faisant foi ». Ceci amène à penser que l'arabe était, en 1897, la langue officielle du Baguirmi, du moins qu'il était considéré comme tel par la partie signataire française (Gentil).

Cependant, une trop systématique polarisation sur le débat historique - au Tchad, l'arabe est-il « ancien », est-il « officiel » ? - risque d'occulter la question de fond, qui est celle de la fonction psychosociale, plutôt que purement linguistique, de l'arabe : celle d'un « choix identitaire intégrateur » pour les communautés revendiquant cette langue comme leur patrimoine symbolique.

B - Modalités de cette pénétration

Sans dissonance aucune, l'examen des données historiques conduit à conclure que l'arabe a pénétré au Tchad de façon « douce », comme par osmose. Contrairement au français, qu'on a qualifié de langue

« *mandatée* » par le colonisateur, l'arabe s'est présenté d'abord comme une langue parlée, celle des Arabes migrant avec leurs troupeaux et entrant en relation de troc avec les sédentaires sur les territoires desquels ils nomadisaient. Simultanément, et au fur et à mesure de la création des divers royaumes musulmans, l'arabe écrit était utilisé progressivement comme langue de la cour et de la diplomatie, et comme outil juridique dans les tribunaux. Quant à l'enseignement traditionnel du *masik*, il ne conduit que très rarement à la maîtrise de la langue arabe (lecture et écriture), mais simplement à la mémorisation du Coran et à la capacité d'en repérer les passages précédemment mémorisés par le médium d'une écriture dont la fonction est d'abord mnémotechnique. Ce n'est que beaucoup plus tard, au XX^{ème} siècle, avec l'avènement des *madrassa*, que la démocratisation de l'accès à la maîtrise de l'arabe écrit s'est réalisée.

Quant à la première pénétration de l'arabe, elle est à distinguer soigneusement de l'expansion de l'islam. Les Arabes nomades, porteurs spontanés de leur propre langue, étaient en effet « *beaucoup plus préoccupés par leur bétail que par la propagation de leur religion* ». Un des conférenciers a même pu parler d'un « *arabe animiste* », qui est la couche la plus ancienne de cette langue des nomades venus de l'Est. Aujourd'hui encore, « *si on opère une stratification sociale par rapport aux populations musulmanes du Tchad, on constate que les Arabes comptent curieusement très peu de lettrés dans leurs rangs. Ils sont, comparativement à d'autres groupes, très peu préoccupés par la religion [...], contrairement aux Maba et aux Kréda, par exemple, qui ont bien davantage approfondi leurs études islamiques.* » Contrairement au français, qui entre dans un projet global de colonisation, l'expansion de l'arabe au Tchad n'est donc pas le fait d'une colonisation mais plutôt une « *appropriation* » progressive. Ce n'est qu'en réaction à l'immixtion colonisatrice que, dans un deuxième temps, l'arabe a revêtu chez certains la dimension politique de revendication arabo-islamique que nous lui connaissons aujourd'hui.

C - La pénétration du français

La question de la pénétration de la langue française a été beaucoup plus brièvement abordée : quelques points d'éclaircissement sur le développement de l'école française; la politique musulmane de la France et la question de savoir pourquoi cette école s'est aisément implantée au sud du pays et difficilement au nord, bien que les premières écoles françaises au

Tchad aient été créées à Mao, Fort-Lamy et Abéché. C'était des écoles laïques : les militaires y ont été les premiers enseignants. Par la suite, le christianisme est entré dans le pays, le protestantisme d'abord, puis le catholicisme. Il s'est lui aussi occupé de la scolarisation des enfants. Mais ce n'est qu'en 1962 que la première école chrétienne a été implantée dans le « Nord », à Abéché en l'occurrence. Le rejet de l'école française dans la partie islamisée était-il lié au modèle civilisationnel incarné par cette école ou plutôt à l'attachement des populations à la langue arabe et à l'islam ?

L'histoire impose, il est vrai, de reconnaître le caractère « *mandaté* » de la pénétration de la langue française au Tchad. Celle-ci constitue en effet un volet essentiel de la « mission civilisatrice » revendiquée par le colonisateur. Les débats ont souligné qu'en réaction à la violence de l'irruption de cette nouvelle langue, perçue d'emblée par les musulmans arabes ou arabisés comme concurrentielle et même carrément hostile, on a assisté à une progressive islamisation et politisation de la langue arabe, qui finit elle aussi par devenir porteuse d'un « contre-mandat ».

Les événements de 1917 à Abéché (appelés couramment « *coupe-coupe* ») ont été le summum de la confrontation : l'acte du commandant Gérard était-il un acte isolé ou s'inscrivait-il dans une politique d'élimination des oulémas qui étaient supposés empêcher la population d'adhérer au système colonial ? La même politique fut mise en oeuvre vis-à-vis du *Ma'had ilmi* du Faki Oulech, d'où la déportation de celui-ci, la fermeture de son établissement et l'ouverture du collège « *franco-musulman* » destiné à « récupérer » les élites ouaddaïennes qui se tournaient vers l'Orient. Dans cet établissement « alternatif », des anciens enseignants du *Ma'had ilmi* enseignaient le français et l'arabe. Mais malgré cette tentative de solution, mise sur pied pour convaincre la population qu'en entrant à l'école française on ne perd pas sa religion, le refus de cette école « étrangère » se fait sentir jusqu'aujourd'hui : le faible taux de scolarisation enregistré par certaines régions en est un indice qui ne trompe pas.

« Coupe-coupe », exil des lettrés musulmans, éviction du faki Oulech et création du Lycée franco-arabe à Abéché. Tous ces éléments dessinent une politique générale de méfiance, voire d'hostilité de l'administration française à l'égard des *madrasa*. Autant d'événements qui provoquèrent en retour une radicalisation croissante de la revendication arabisante.

D - Identification du contentieux

Au carrefour de ces données historiques anciennes et modernes, peut-on désormais identifier avec plus de clarté les origines et les traits majeurs du contentieux linguistique franco-arabe ? Ceux qui privilégient une analyse politique font remonter celui-ci à 1979. Ils notent que dès 1962, l'arabe était enseigné dans les écoles, au Sud comme au Nord, sans que cela ne soulève le moindre problème. Après la tragédie de « coupe-coupe » et la crise du *Ma'had ilmi* à Abéché, s'est instaurée comme une « *accalmie linguistique* » favorisant d'autant l'enseignement de l'arabe. Ce n'est qu'avec la proclamation de l'arabe comme langue officielle, en 1978, puis les événements de 1979, que surgit véritablement le contentieux. En effet, « *le Frolinat arrive (alors) au pouvoir, et il va falloir à tout prix concrétiser ce qui a été écrit sur le papier : l'introduction de la langue arabe, avec tout ce que cela comporte.* » D'autant plus qu'affluaient les « *intellectuels venus de l'Est, qui voulaient avoir leur place au soleil* », tout à fait légitimement d'ailleurs.

Sans contester cette analyse, d'autres, en plus grand nombre, font remonter l'origine du contentieux à 1900. Sous l'indéniable série des facteurs politiques de lutte pour le pouvoir, ils travaillent à dégager les soubassements culturels qui expliquent ce phénomène. « *Le contentieux est né très tôt. Puisque la nature même de la colonisation française, c'est sa mission civilisatrice, (...) son projet d'apporter aux autres peuples (...) sa culture (...). Dès qu'une autre culture s'y oppose, il doit forcément y avoir conflit* ». Le refus du français comme modèle de socialisation, chez les populations du Nord, est le versant négatif de leur choix pour la langue arabe et le modèle de société dont elle est porteuse. Dans un milieu où l'école traditionnelle - le *masik* - a pour but de transmettre l'initiation et le savoir religieux, comment les gens n'auraient-ils pas investi l'école française de la même charge religieuse que le *masik*, convaincus dès lors qu'entrer dans cette école des *Nassaras*, c'était fatalement épouser les valeurs judéo-chrétiennes qu'elle était sensée véhiculer ?

On ne saurait trop ici insister sur la fonction symbolique du massacre des oulémas par le commandant « coupe-coupe ». Dans une société musulmane traditionnelle où « *le Faki est beaucoup plus respecté que le Roi (...) parce qu'il est humble, simple, que c'est l'homme du droit et de la Loi - (alors que) le Roi, on a peur de lui, mais on ne le respecte pas* », la conscience collective a perçu cet assassinat des *faki* comme la preuve

d'une volonté préméditée « *d'éliminer complètement son modèle d'existence culturelle* ». Si bien que, en 1995, les milieux arabisants les plus radicaux ont accueilli par ce commentaire la promulgation du décret 71 instituant le bilinguisme : « *la journée du massacre* (i.e. « coupe-coupe ») *n'a pas été vaine* »

La question posée est de savoir pourquoi ce contentieux n'a pas cessé avec l'indépendance ? Les Français ne sont-ils pas partis ? Les « sudistes » sont-ils vus comme les héritiers de ce système ? La chute rapide du gouvernement Koulamallah, en 1959 (qui avait proclamé l'arabe langue officielle), attribuée à la France, et le soutien apporté à Tombalbaye par cette même France ont été interprétés par certains comme la continuation de la politique culturelle anti-musulmane par d'autres que le colonisateur français. Beaucoup de « nordistes » pensent que les Français ne sont toujours pas partis : « *après l'indépendance, nos frères musulmans voient les sudistes, leurs frères tchadiens, comme des « Français peints en noir » (sic !)* ». Pour ceux-là, en la personne du « pouvoir sara » (à tout le moins un pouvoir culturel), la colonisation perdure jusqu'à nos jours : d'où la persistance, près de quarante ans après l'indépendance, du refus de l'école française.

Le contentieux a été aggravé par l'arrivée au pouvoir du Frolinat, lequel avait inscrit dans son programme politique l'instauration du bilinguisme. De surcroît, l'activisme des cadres formés dans les pays arabes inquiète les francophones (aussi bien sudistes que nordistes). Non seulement ceux-là revendiquent leur place dans l'administration, mais ils prônent encore l'arabisation immédiate de celle-ci, ce qui amène certains sudistes à penser que l'officialisation de la langue arabe (et d'autres faits du même ordre) cache une volonté d'imposer cette langue à tous, et, derrière elle, d'imposer l'islam. Le clientélisme des hommes politiques depuis le multipartisme a aussi contribué à exacerber ce contentieux.

À ces facteurs endogènes, il faut ajouter l'élément exogène de l'immixtion des pays arabes sur la scène « linguistique » tchadienne, soit par le biais du Frolinat, soit par celui des étudiants tchadiens sortis des universités et autres instituts du monde arabo-islamique, soit enfin par l'action des ONG islamiques.

E - L'officialisation de la langue arabe

Quant à l'officialisation de la langue arabe, est-ce plutôt un phénomène linguistique et communicationnel, ou plutôt un phénomène « *identitaire*

intégrateur » ? Le débat a été vif à ce sujet, entre partisans d'un abord technique et purement instrumental de l'arabe et tenants d'une analyse plus réaliste des dimensions affectives et identitaires de cette langue.

Les premiers adoptent une position volontariste : pour des raisons à la fois scientifiques (caractère communicationnel et cognitif de toute langue, et donc de l'arabe) et politiques (volonté de dépassionner le débat sur le contentieux), il marquent fermement la distinction entre langue arabe et religion musulmane. Ils n'ont aucune peine à en apporter moult preuves linguistiques et historiques, à commencer par le rôle éminent joué par les Arabes chrétiens dans la littérature, la pensée et la lexicographie arabes, par exemple. On trouve, dans ce point de vue, la manifestation de l'incontestable vitalité du courant arabisant laïc au Tchad.

Les seconds, par contre, sans nier la distinction - au double plan des principes et de l'histoire - entre l'arabe et l'islam, ont le souci de rompre avec ce qu'il y a d'angélisme dans la position « volontariste » ou idéaliste qui consiste à considérer le contentieux franco-arabe uniquement sous l'angle linguistique. Dans la revendication arabisante, ils lisent un « *attachement culturel à un modèle de société arabo-islamique plutôt que l'écriture même de la langue arabe* ». Les gens « *ont adhéré d'abord à l'islam, avant d'avoir besoin de l'arabe pour perfectionner leur islam (...). Même quand les empires musulmans ont été vaincus, affaiblis par la France, la fonction religieuse s'est perpétuée et l'arabe a continué à progresser (...). Il y a des régions dans lesquelles l'arabe s'est introduit et s'est développé après la colonisation uniquement à cause de l'islam (...). Maintenant, les gens ont commencé à s'arabiser : plus ils essaient de perfectionner leur connaissance de la religion, plus ils s'arabisent* ». Et le conférencier qui tient ce discours - lui-même Arabe et musulman - de conclure : « *Je fais cette analyse sans militantisme (...): on est obligé de constater que arabe et islam ont progressé ensemble. Et celui qui n'a ni arabe ni islam dans son patrimoine, quand il voit l'islam, il voit l'arabe, et quand il voit l'arabe, il voit l'islam. Cela aussi, il faut le reconnaître.* »

Les travaux sur ce premier thème se sont achevés par la mise en évidence du caractère central, dans la « coagulation » de ce contentieux linguistique, des questions tournant autour de l'éducation et du rôle qu'y joue ou n'y joue pas l'État laïc. Deux projets d'école s'affrontent, apparemment inconciliables. L'État peut bien être laïc; si les parents ne le sont pas, sur la base de quel consensus une volonté pédagogique commune a-t-elle quelque chance d'être mise en œuvre ? Le caractère trop radical de la

laïcité à la française dont le Tchad a hérité a été contesté par beaucoup, au profit des modèles plus ouverts, moins sectaires, dont on peut observer plusieurs réalisations en Europe, en Amérique ou en Afrique (on a évoqué le Nigeria à plusieurs reprises). Ils pensent que l'éducation se trouve dans une impasse, sensible dans le refus du caractère réducteur d'une école qui néglige l'éducation morale de ses enfants.

Enfin, on notera, comme en appendice, le débat sur le manque supposé de fiabilité du dernier recensement, concernant le nombre des lettrés en arabe (2% de la population totale). Bien qu'apparemment marginale et sans grande importance, cette question statistique n'en est pas moins symptomatique du caractère aigu du contentieux lorsqu'il s'agit de compter ses forces. Quoi qu'il en soit, c'est le directeur du Bureau du recensement lui-même qui a prouvé la vanité des reproches de sous-estimation du nombre des lettrés en arabe qui, pour certains, serait imputable à la non-prise en compte des alphabétisés du *masik*. Or, il est avéré que les responsables du recensement, après une enquête serrée auprès des arabisants de tous bords, ont conçu leur interview de telle manière que « *quiconque affirme avoir passé quatre ans au masik est considéré comme sachant lire et écrire l'arabe* ».

III

Déclaration finale

« L'histoire de la pénétration des langues arabe et française explique-t-elle le contentieux linguistique ? »

1 - L'Arabe

Nous distinguons assez nettement deux étapes dans l'expansion de la langue arabe au Tchad :

A - *Des origines à la colonisation*, cette expansion se caractérise ainsi :

a) une pénétration ancienne : dès avant l'islam, des contacts sont établis avec des tribus arabes « animistes », notamment celles qui, ayant refusé l'islamisation dès la première expansion de l'islam, ont émigré du Yémen pour pénétrer en Afrique orientale. On peut en voir les traces dans la couche la plus primitive des parlers arabes actuellement pratiqués au Tchad.

Beaucoup plus tard, à partir du XIV^{ème} siècle, c'est-à-dire à la suite de la chute des royaumes chrétiens de Nubie, se produit l'immigration des tribus arabes en provenance de Nubie. On en trouve la trace historiquement attestée dans la lettre de protestation du roi du Kanem qui, en 1391, se plaint au Sultan Mamelouk des exactions perpétrées par les Arabes « Choua » sur la personne de ses sujets.

b) Une pénétration progressive : au plan *officiel* de la gestion des nouveaux royaumes musulmans, l'arabe littéraire est utilisé dès le début comme langue diplomatique, pour correspondre avec les alliés et souverains voisins ou plus lointains. Beaucoup d'éléments de cette correspondance nous sont connus aujourd'hui. Dès le début aussi, l'arabe est la langue des ouléma, particulièrement lorsqu'il s'agit de rendre la justice, où les sources du droit sont puisées dans les grands ouvrages du *fiqh* musulman. Quant à l'administration quotidienne, elle fonctionnera longtemps dans les langues locales, car l'arabe est resté très longtemps ignoré du peuple et que toutes les transactions ordinaires s'opéraient de manière *orale*.

c) Une pénétration pacifique, qui s'est produite entre les populations locales et les immigrants arabes, transhumant avec leurs troupeaux à la recherche de nouveaux espaces, par le biais des transactions commerciales coutumières entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires. Cette pénétration concerne évidemment l'arabe dialectal.

d) Une pénétration non liée à l'islamisation : les parlers arabes se sont transmis par les contacts commerciaux (troc), alors que l'islam est resté longtemps confiné dans le cercle étroit de la cour.

B - À partir de la pénétration coloniale, sous l'effet d'un double phénomène interne et externe aux communautés musulmanes de l'espace tchadien, l'expansion de l'arabe littéraire est davantage marquée d'un caractère islamique. Le phénomène externe est celui de l'irruption de l'école française, dont on parlera plus loin. Quant au phénomène interne, il concerne les évolutions endogènes du système d'enseignement islamique traditionnel :

a) Les écoles coraniques ont joué un rôle certain dans la propagation de l'alphabet arabe, mais pas vraiment dans un véritable enseignement de la langue arabe, tant l'enseignement y était confiné à la mémorisation du Coran. Si bien qu'on a vu çà et là, en Afrique subsaharienne, l'alphabet arabe utilisé pour transcrire les langues africaines. Par contre, les « cercles d'étude », sorte de pré-madrasa pour adultes qui visaient une connaissance plus approfondie de la religion (autres sciences islamiques en sus du Coran), ont permis une meilleure connaissance de la langue arabe.

b) L'apparition des madrasa, sous l'effet des courants réformateurs venus de l'est, ouvre une nouvelle étape de l'arabisation, marquée à la fois par la modernisation et par une réislamisation en profondeur.

2 - Le Français

L'introduction de la langue française au Tchad est marquée des caractéristiques suivantes :

a) Une pénétration récente : elle remonte très peu avant la date symbolique de la bataille de Kousseri (1900).

b) Une pénétration « missionnaire » :

- objectivement d'abord, puisque l'école coloniale était le véhicule de la « *mission civilisatrice* » de la France.

- subjectivement ensuite, puisque les Français ont été d'emblée perçus comme des « *Nasara* » (terme coranique désignant les chrétiens).

c) Une pénétration où les écoles privées chrétiennes (protestantes d'abord, puis catholiques), bien que confinées par l'administration dans la zone méridionale du pays, ont joué un rôle missionnaire indéniable.

d) Une pénétration marquée, parmi les populations du Sud, après un bref temps de résistance, par une forte attraction civilisationnelle, qu'on peut légitimement comparer à celle qu'exerçait, à la même époque, sur leurs concitoyens du Nord, la *madrasa*. Par l'école en effet, les couches les plus pauvres de la population pouvaient changer presque instantanément de statut en accédant aux différents rouages subalternes de l'administration coloniale.

3 - Le contentieux

La pénétration violente du modèle de civilisation incarné par l'école française provoque un mouvement de refus où la référence à la langue arabe littéraire implique une volonté d'adhésion à un modèle de société arabo-islamique. Ce choix de société est très marqué par le rejet du modèle laïc véhiculé par la nouvelle école.

Ce conflit entre école et *madrasa* est central, parce qu'il se joue dans le lieu stratégique de l'éducation, qui est, dans toute société, le domaine très sensible de la transmission des savoirs et, peut-être encore davantage, du système de valeurs qui les constituent. C'est là qu'il faut chercher, dès le début, dans cette opposition entre modèles colonial et islamique, la source du contentieux linguistique qui se perpétue jusqu'à nos jours.

On constate que ce refus de l'école continue à se manifester jusqu'à nos jours, où toutes les Préfectures du Nord ont un taux de scolarisation nettement inférieur à celui des Préfectures du Sud. Les populations méridionales non musulmanes sont, en l'occurrence, considérées par la majorité de leurs concitoyens musulmans comme les héritiers directs du système de valeurs colonial, comme si, en leur personne, les Français n'étaient jamais partis du Tchad.

Cette fonction de « repoussoir » occupée par l'école française ne doit pas faire oublier cependant le rôle qu'a joué l'administration coloniale dans la propagation de l'arabe parlé, utilisé, au moins dans le Nord, comme médium quotidien de communication avec des populations censées, souvent à tort, être déjà arabophones.

Plus récemment enfin, une série d'événements-symboles ont aggravé - au sein de la composante non musulmane du peuple tchadien - ce contentieux linguistique :

a) La création de l'UDT à l'intérieur de l'enceinte de la Grande Mosquée de N'Djaména, début d'une chaîne qui, via le MSA et l'UNT, mènera jusqu'au Frolinat.

b) Le geste du Premier Ministre Koulamallah, qui emmène son tout nouveau gouvernement à la Mosquée et proclame unilatéralement que celui-ci utilisera désormais l'arabe comme langue de travail.

c) La création du « *Lycée franco-musulman* » d'Abéché, devenu plus tard « *Lycée franco-arabe* ».

d) L'adoption du français comme seule langue officielle à l'indépendance.

e) L'immixtion des pays arabo-islamiques dans le conflit intérieur tchadien, après la naissance du Frolinat.

f) L'activisme des cadres formés dans les pays arabes, notamment pour la question de leur accès à l'administration, qui prend une autre dimension que purement administrative.

Dans ce contentieux linguistique entre le français et l'arabe, on ne saurait donc assez insister sur l'importance du domaine de l'Éducation comme champ clos où s'affrontent langues, religions et identités culturelles. C'est le sujet du deuxième thème de nos travaux.

N'Djaména, le 14 décembre 1997